



**Compte rendu de la Réunion du Comité Syndical
Qui s'est tenue le vendredi 6 octobre 2023
A la salle des Verriers
à Bagneaux sur Loing à 18 H 30**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi six octobre à dix-huit heures trente, les délégués du Comité Syndical de Transports du Sud Seine et Marne, se sont réunis, à la salle des Verriers à Bagneaux sur Loing, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Patricia PILLOT, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

BAGNEAUX SUR LOING : Madame Emmanuelle BERCIS,
BOUGLIGNY : Monsieur Philippe LIGERE, Madame Florence MICHEL,
BOURRON-MARLOTTE : Madame Nathalie DUWEZ, Madame Sonia RISCO,
BRANSLES : Monsieur Florent NEGRIER, Madame Joëlle LAPÔTRE,
CHARENTREAUX : Monsieur Alexis KERLO,
CHATENOY : Madame Evelyne BEAUVAIS, Madame Claudine BOURDON,
CHENOU : Madame Patricia CHAMBRUN, Madame Sophie GUYON-SISNAKI,
CHEVRAINVILLIERS : Madame Danièle LEPAGE,
DARVAULT : Monsieur Eric BROCHON, Monsieur Fabrice JEULIN,
EGREVILLE : Monsieur Jean-Paul DEGUIN,
FAY LES NEMOURS : Madame Marie-Hélène HELIOT-GUINDRE, Monsieur Hanspeter BADJA,
GIRONVILLE : Madame Natalia PLISSON, Madame Ghislaine LEOTARD,
ICHY : Monsieur Jean-Marc POISSON, Monsieur Nicolas PRUNEAU,
LA GENEVRAYE : Monsieur Charles ENG,
LA MADELEINE SUR LOING : Monsieur Jean-Jacques HYEST,
LORREZ LE BOCAGE : Monsieur Michel DENISOT,
MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Daniel MARTINEZ, Monsieur Alain MORLAT,
MONTIGNY SUR LOING : Monsieur Michel GRENET, Monsieur Jacques DUHEN,
NANTEAU SUR LUNAIN : Monsieur Rony CAPSALIS,
NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY,
NONVILLE : Monsieur Thierry GAYAT,
ORMESSON : Monsieur Jean-Pierre DIDIER,

POLIGNY : Madame Christine LEDUC, Monsieur Jean-Claude DESNOUES,
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : Monsieur Manuel MEIRA,
SOUPPES-SUR-LOING : Madame Nathalie VILETTE,
TREUZY-LEVELAY: Madame Patricia PILLOT, Monsieur Théodore WIBAUX,
VILLEBEON : Madame Brigitte GRATIOT,
VILLEMARECHAL : Madame Marie-Odile ROUBENNE, Madame Laurence KLEIN,
VILLIERS SOUS GREZ : Madame Catherine CERAUDO,

Etaient absents excusés :

AUFFERVILLE : Madame Gwenaëlle FASSEU,
BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET
BEAUMONT DU GATINAIS : Monsieur Nicolas POZO, Madame Valérie CÔME,
BOURRON-MARLOTTE : Madame Stéphanie PACTON,
CHARENTREAUX : Madame Ariane ROUSSEAU,
EGREVILLE : Monsieur Jean-Pierre HERAULT,
LA MADELEINE SUR LOING : Madame Christel LEBOEUF,
LORREZ LE BOCAGE : Madame Maria LEGALLAND,
NEMOURS : Madame Valérie LACROUTE,
NONVILLE : Madame Marie MORETTI,
OBSONVILLE : Monsieur Philippe HOARAU,
PALEY : Madame Catherine WOLFF,
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : Monsieur Jean-Claude DUMAY,
VILLEBEON : Monsieur François SIMONET,
VOULX : Madame Laëtitia PUISIEUX,

Etaient Absents :

ARVILLE : Monsieur Alain PERTHUISSON, Monsieur Jean-Pierre BESLE,
AUFFERVILLE : Monsieur Benoît MARIE,
CHATEAU-LANDON : Madame Marie-Christine MASSON, Madame Sylvie STITI,
CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Franck CARPENTIER,
EGREVILLE : Madame Sylvie RIBES,
GREZ SUR LOING : Monsieur Arnaud GAMBINI, Madame Elodie EVRARD,
LA GENEVRAYE : Madame Emmanuelle MOLINES,
MAISONCELLES EN GATINAIS : Monsieur Jacques SIMAO, Madame Elodie DA COSTA
MORET LOING ORVANNE : Monsieur Edouard POUILLIER, Monsieur Cyril DRONET,
NANTEAU SUR LUNAIN : Madame Alexandra CARRERAS,
OBSONVILLE : Madame Herminia COUSIN,
ORMESSON : Madame Amélie BOISRAMÉ,
PALEY : Monsieur Jérémy AUJARD,

REMAUVILLE : Monsieur Jean-Sébastien DEPAUW, Madame Carole LOVERGNE,
SOUPPES-SUR-LOING : Madame Yvonne FROT,
VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON,
VOULX : Monsieur Mickaël BRASSART,

Pouvoirs :

de Madame Maria LEGALLAND à Monsieur Michel DENISOT,
de Madame Marie MORETTI à Monsieur Thierry GAYAT,
de monsieur Philippe HOARAU à Madame Patricia PILLOT,

Assistaient également à cette réunion :

Madame Béatrice BOSCHER-GAUTHIER, Secrétariat du Syndicat,
Madame Séverine VERGER, Directrice d'Exploitation Transdev Nemours,

Le quorum étant atteint, Madame Patricia PILLOT, déclare la séance ouverte.

Elle remercie la Commune de Bagneaux sur Loing de les accueillir dans cette belle salle, et elle remercie également les membres présents de leur présence.

1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Rony CAPSALIS est désigné, et il accepte de remplir cette fonction.

2 – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES RÉUNIONS DES 10 ET 31 MARS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et sur la proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des réunions des 10 et 31 mars 2023.

3 – CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE INFORMATIQUES AUPRES DE LA SOCIETE COMPUTER SERVICES 77 – Délibération 2023-09

Madame la Présidente a rappelé que le parc informatique du SMTS 77 a été renouvelé en avril 2021 et que la Société Computer Services 77 avait été retenue. Depuis cette date il avait été mis fin à notre contrat de maintenance informatique auprès de la Société Quadria, notre ancien prestataire.

Madame la Présidente précise que les cartes mères des nouveaux ordinateurs ont dû être changées, il a été fait appel à la Société Computer Services, qui les a remplacées, et nous a proposé de prendre un contrat de maintenance.

Ce contrat de maintenance et d'assistance informatiques annuel définit le cadre des prestations techniques assurées par le prestataire pour le client, pour l'entretien du parc informatique comprenant :

- 1 serveur Terra MiniServer G4 et 1 NAS SYNOLOGY DS220
- 2 postes fixes et de 2 postes portables.

Le coût de ce contrat annuel de maintenance et d'assistance informatiques représente la somme de 1.200,00 € Hors Taxes soit 1.440,00 € Toutes Taxes Comprises.

Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à partir du 01/10/2023. Il se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'échéance.

Le Comité Syndical autorise la Présidente à signer ce contrat de maintenance et d'assistance informatiques.

Celui-ci fait l'objet de la **délibération n° 2023-09**.

4 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – Délibération 2023-10

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il paraît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget.

En dépenses de Fonctionnement :

De diminuer à l'article 611 Contrats de prestations de services la somme de	-301 €
D'augmenter à l'article 65311 Indemnité de Fonction la somme de	500 €
Soit une dépense de Fonctionnement de	199 €

En recettes de Fonctionnement :

D'inscrire à l'article 744 FCTVA de Fonctionnement la somme de	199 €
--	--------------

En dépenses d'Investissement :

De diminuer à l'article 21838 Autre matériel informatique la somme de	-1000 €
Et d'inscrire à l'article 21848 Autres matériels de bureau et Mobiliers	+1000 €
Soit un total de	0 €

Sur la Proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du Budget du SMTS 77 présentée ci-dessus,

Celle-ci fait l'objet de la **délibération n° 2023-10**.

5 – VOULX – DEMANDE DE RETRAIT

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le 3 juillet dernier, le SMTS 77 a reçu une lettre recommandée de la commune de Voulx ayant comme objet : « Notification de demande de retrait du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne ». Il a été pris l'attache du Bureau de la légalité et de l'intercommunalité qui nous a communiqué une copie du courrier qui a été envoyé au maire de la commune de Voulx au titre de leur mission d'accompagnement et de conseils aux collectivités.

Il nous précise que pour s'inscrire dans un dispositif légal, la commune doit effectuer au préalable une demande de modification statutaire au syndicat. Ce n'est que dans le cas où le comité syndical délibérerait, pour refuser la proposition de la commune ou ne se prononcerait pas à l'issue d'un délai de 6 mois suivant la réception de cette proposition, que le conseil municipal pourrait délibérer pour demander l'application du 1^{er} alinéa de l'article L.5212-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'obtenir le retrait dérogatoire du syndicat.

Les services de la Préfecture soulignent la nécessité, pour le syndicat que je préside, d'étudier cette demande, dès lors qu'elle aura été produite par la commune de Voulx dans les conditions conformes au 1^{er} alinéa de l'article L.5212-30 du CGCT, fondement juridique de sa demande.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite des démarches de la commune de Voulx.

6 – SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE ILE DE FRANCE MOBILITES ET LE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE – Délibération 2023-11

Madame la Présidente, rappelle au Comité Syndical, que depuis, le 1^{er} août 2023, le nouveau contrat DSP 17 Vallée du Loing est engagé et mets fin à notre ancien contrat CT3. Elle précise que cette convention partenariale qui doit être signée entre Ile de France Mobilités et le Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne, vous a été annexée à la note de synthèse.

Cette convention doit être signée pour cinq ans, soit jusqu'au 31 juillet 2028.

Cette convention a pour objet de traduire les rôles respectifs :

- D'Ile de France Mobilités, autorité organisatrice qui fixe, conformément à l'article L.1241-2 du code des transports, les relations à desservir, désigne les exploitants, définit les modalités techniques d'exécution ainsi que les conditions générales d'exploitation et de financement des services et veille à la cohérence des programmes d'investissement ;
- Du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne, le SMTS 77 restant neutre sur l'impact financier pour les éventuels développements d'offre à venir concernant les communes de Blennes, Chevreuil en Sereine, Diant, Noisy Rudignon et Thoury Ferrottes, ainsi que la ligne 34 express.
Pour les communes desservies par les lignes 4004 – 4005 – 4006 – 4007 : Amponville, Boissy aux Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, La Chapelle la Reine, Fromont, Garentreville, Guercheville, Larchant, Nanteau sur Essonne et Rumont, il leur sera proposées d'adhérer ou de conventionner avec le SMTS 77.

Il est noté que dans l'annexe liste des lignes conventionnées au 1^{er} août 2023, le nom des lignes doit être revu.

Le Comité Syndical, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer la nouvelle convention partenariale avec Ile de France Mobilités, dont le siège social est situé au 39bis-41 rue de Châteaudun à Paris 75009 pour une période de cinq années soit du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2028.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2023-11**.

7 – INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame la Présidente, rappelle que depuis le 1^{er} août 2023, la DSP 17 Vallée du Loing – Nemours a fait place à notre ancien réseau S.T.I.L.L et que lors de notre réunion de présentation le 17 mars dernier, il avait été présenté les grands changements à venir.

Madame la Présidente informe les élus de la présence en visio de Madame Audrey DEHOUX et Samuel BERGER, d'Ile de France Mobilités, pour faire un point sur la mise en route de la DSP 17 Vallée du Loing sur notre territoire. Elle précise que tous les vendredis après-midi depuis mi-septembre, nous avons instauré une réunion en visio, avec Ile de France Mobilités et le transporteur pour échanger sur tous les problèmes rencontrés et trouver des solutions appropriées afin de pallier aux dysfonctionnements remontés par les usagers et les communes.

Séverine VERGER, Directrice d'exploitation de TRANSDEV Nemours, a présenté les nouveaux changements de l'offre de transport DSP 17, mis en place depuis le 1^{er} août 2023. Vous trouverez en annexe la présentation de l'offre de transport présentée et commentée.

Séverine VERGER répondra ensuite au mieux à vos questions et interrogations :

Différentes questions sont posées :

- Madame VILETTE de Souppes sur Loing, concernant la ligne 34 express, les usagers par temps de pluie sont trempés, il n'y a pas d'abri voyageurs à la gare SNCF de Souppes (voir avec le Conseil Départemental)
- Les élus de Moncourt Fromonville sont mécontents du nouveau TAD mis en place en heures creuses et ayant remplacé les lignes existantes précédemment. En effet, leurs administrés ont quelque fois 40 minutes d'attente voir des annulations ! Des ajustements et de la régularité pour le Transport à la Demande Centre sont à apporter. Les élus demandent plus de communication, ils demandent également le rajout des arrêts : Centre et Etang Sec. Séverine VERGER précise pourtant que le TAD sur Moncourt Fromonville est très utilisé par les Moncourtois, elle précise également qu'une amélioration doit être apportée sur ce TAD centre et qu'une étude est en cours. Après vérification, sur les statistiques les arrêts Centre, Cité Timbert et l'Etang sec sont desservis.

Séverine VERGER, précise que des comptages sont en cours de réalisation sur différentes lignes dont la ligne 4 qui déborde. Elle précise que le Bus de soirée remporte un franc succès. Elle rappelle que les départs de 21h40 – 22h40 et 23h40 sont en correspondance avec la ligne R. C'est aussi sur ces départs que nous constatons le plus de personne à charge. Un réajustement des horaires de départ du Bus de soirée est à l'étude afin de réduire les délais d'attente des clients en gare. Des analyses sont faites concernant les HLP, des modifications seront apportées sur les lignes de la Chapelle la Reine et sur les correspondances pour Fontainebleau/Avon, elles seront mises en place dès le retour des vacances de la Toussaint.

- Madame BEAUVAIS de Chatenoy, nous précise que des cars ne sont pas passés certains jours, il lui est demandé de saisir le syndicat rapidement pour l'informer de ces dysfonctionnements qui seront remontés auprès d'Ile de France Mobilités.
- Madame DUWEZ de Bourron Marlotte nous demande de communiquer davantage, en effet ces mails sont restés sans réponse.
- Monsieur HYEST de la Madeleine sur Loing, demande s'il est possible d'annuler un TAD ? et si un usager qui réserve et n'annule pas son trajet plusieurs fois de suite que se passe-t-il ?

Séverine lui répond, que le TAD ne peut être annulé que si les usagers préviennent assez tôt, l'application le permet. Cependant si l'utilisateur annule une ½ heure avant son départ c'est trop tard, le chauffeur est déjà parti. Le blacklister nous permet d'identifier les clients qui ne se présentent pas à l'arrêt plusieurs fois et se voient ainsi bloquer lors d'une future réservation.

- Madame VILETTE de Souppes sur Loing souhaiterait que le Passe Navigo Easy puisse au moins comporter 3 carnets de 10 tickets, pour l'instant seulement 2 carnets sont disponibles.
- Monsieur NEGRIER, de Bransles souhaite que les cars roulent moins vite !
- Madame VILETTE de Souppes sur Loing, les usagers qui empruntent la ligne 34 pour se rendre à Auchan, trouvent le temps d'attente de 3 heures trop long. Elle souhaite qu'une correspondance puisse se faire entre les 34 express d'Egreville et Château Landon à Souppes sur Loing.

Madame DEHOUX, précise que toutes ces modifications, impactées par la nouvelle DSP 17 sont très importantes pour l'opérateur Transdev.

- Monsieur HYEST, de la Madeleine sur Loing précise que la mise en place de la DSP 17, n'est pas catastrophique par rapport à d'autres qui sont très proches de notre territoire.


8 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie Séverine VERGER pour son intervention et les délégués pour leur présence et les invite à partager le pot de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire de Séance,



Rony CAPSALIS,

La Présidente,



Patricia PILLOT,